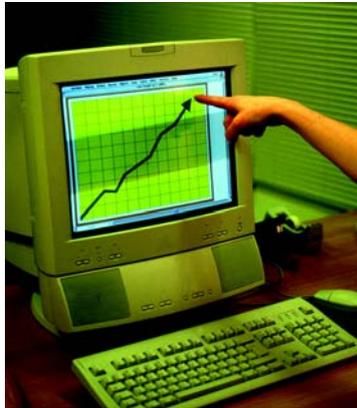


ESSOR DU SYSTÈME DE DÉPÔT INTERNATIONAL DES DEMANDES DE BREVET

L'OMPI a reçu en 2001 un nombre sans précédent de demandes internationales selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Près de 104 000 demandes internationales ont en effet été déposées, ce qui représente une augmentation de 14,3% par rapport à 2000. Pour la onzième année consécutive, ce sont les inventeurs et les entreprises des États-Unis d'Amérique (38% du total des demandes), de l'Allemagne (13%), du Japon (11%), du Royaume-Uni (6%) et de la France (4%) qui arrivent en tête de la liste des principaux utilisateurs du système.



En 2001, sept nouveaux pays, à savoir la Colombie, l'Équateur, la Guinée équatoriale, les Philippines, l'Oman, la Zambie et la Tunisie, sont devenus liés par le PCT. À la fin de l'année, le nombre d'États contractants du PCT s'élevait à 115.

Répartition des demandes déposées selon le PCT en 2001 par domaine technique de la classification internationale des brevets

Physique	20,9%
Chimie; métallurgie	20,8%
Électricité	18,2%
Nécessités courantes de la vie	16,9%
Techniques industrielles	
diverses; transport	13,4%
Mécanique; éclairage; chauffage;	
armement; sautage	5,9%
Constructions fixes	2,6%
Textiles; papier	1,3%

SYSTÈME DU PCT

Le système du PCT constitue pour les inventeurs et les industriels une voie intéressante d'obtention de la protection par brevet à l'échelon international. En effet, en déposant une seule demande "internationale" de brevet dans le cadre du PCT, il est possible d'obtenir simultanément la protection d'une invention dans un grand nombre de pays.

Le système est avantageux tant pour les déposants que pour les offices de brevet des États contractants, puisqu'il prévoit des formalités homogènes, un rapport de recherche internationale et un rapport d'examen préliminaire international, ainsi qu'une publication internationale centralisée. La procédure nationale de délivrance d'un brevet et le paiement des frais élevés qui s'y rapportent sont, dans la majorité

des cas, différés d'une durée pouvant aller jusqu'à 18 mois (voire plus dans le cas de certains offices), par rapport au système des brevets traditionnel. Au terme de ce délai, le déposant aura reçu des informations à forte valeur ajoutée sur les chances qui sont les siennes d'obtenir une protection par brevet pour son invention ainsi que sur l'intérêt commercial potentiel présenté par cette invention.



Le projet de dépôt électronique dans le cadre du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) porte un nouveau nom depuis la fin du mois de février : il s'appelle le projet PCT-SAFE (**S**ecure **A**pplications **F**iled **E**lectronically). Ce nouveau nom reflète le but du projet, à savoir offrir un moyen fiable et sûr de dépôt des demandes selon le PCT.

La publication, en 2001, du cadre juridique et des normes techniques nécessaires au dépôt et au traitement électroniques des demandes internationales dans les Instructions administratives du PCT a permis d'atteindre le premier objectif du projet. Le second objectif, à savoir la mise en œuvre du PCT-SAFE, système de dépôt électronique des demandes internationales, devrait être atteint en décembre 2003.

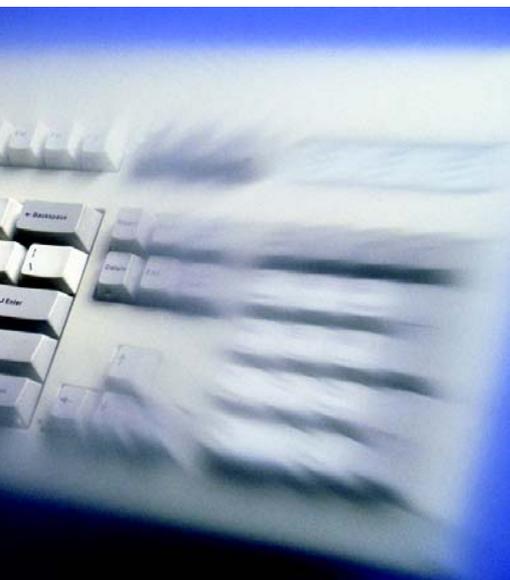
PCT-EASY (système de dépôt électronique des demandes selon le PCT)

Le PCT-EASY, mis à disposition en 1999, est la pierre angulaire du système de dépôt électronique selon le PCT. La maintenance et l'élaboration du logiciel PCT-EASY constitue un sous-projet du projet de dépôt électronique selon le PCT. Au cours de l'année 2001, le logiciel a été téléchargé 18 000 fois depuis le site Web du PCT-EASY et environ 3000 disques compacts ont été distribués.

Le PCT-EASY offre aux déposants un certain nombre d'avantages puisqu'ils leur permet de s'assurer que la partie requête de la demande internationale satisfait aux exigences du PCT et de réduire les frais. En 2001, 36428 demandes, soit 35% de l'ensemble des demandes, contenaient une requête établie au moyen du logiciel PCT-EASY. Sur les 86 offices récepteurs du PCT, 65 acceptent actuellement les demandes internationales établies à l'aide du logiciel PCT-EASY. Ces chiffres permettent d'augurer bien de l'utilisation du PCT-SAFE, lorsqu'il sera en ligne en 2003.

Les nouvelles ressources améliorées du site Web du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) ont contribué à l'augmentation globale du nombre de consultations du site Web de l'OMPI en 2001. L'un des produits les plus populaires sur le site de l'OMPI est le formulaire de requête en version PDF prêt à compléter, qui a été téléchargé près de 200 000 fois. À ce nouveau produit, disponible depuis mai 2001, s'ajouteront d'autres formulaires PCT en version PDF prêts à être remplis en 2002.

L'accroissement du nombre d'utilisateurs réguliers de la version électronique du **Guide du déposant du PCT** en 2001 s'explique par la constante mise à jour en ligne de celui-ci. Le nombre de consultations a atteint son maximum en décembre avec 6000 visites. Le succès de la **PCT Newsletter** a été renforcé par la publication d'une nouvelle base de données se prêtant à la recherche sur tous les conseils pratiques publiés depuis 1997 : plus de 4500 personnes l'ont consultée en décembre. Le produit le plus apprécié du site Web du PCT demeure la version électronique de la **Gazette du PCT**, qui est consultée par plus de 25 000 personnes chaque mois.



SÉMINAIRE SUR L'UTILISATION STRATÉGIQUE DU PCT

Pour la première fois, l'Office japonais des brevets (JPO) a enregistré en 2001 plus de 10 000 dépôts selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) en l'espace d'une année. Pour célébrer cet événement, le JPO, reconnaissant

Des représentants d'entreprises qui sont les principales utilisatrices du PCT se sont penchés sur la question de l'utilisation stratégique du système du PCT et ont souligné les avantages de celui-ci tout en recommandant une utilisation plus large et plus efficace de ce système au Japon. À la suite du discours d'ouverture sur les futures politiques en faveur des brevets et le rôle du PCT, prononcé par M. Kozo Oikawa, commissaire du JPO, M. Gary Smith, directeur du Bureau du PCT de l'OMPI, a présenté un exposé intitulé "le PCT à l'heure d'une nouvelle ère et son utilisation". MM. Osamu Yamazaki (Matsushita Electric Industrial Co., Ltd.), David Reed (Procter & Gamble Company) et Wilhelm von Lieres (Siemens AG) ont présenté des exposés sur les stratégies en matière de brevets des entreprises et les avantages que celles-ci en tirent, compte tenu de l'expérience acquise par leurs entreprises respectives.

Le groupe sur les différentes questions liées à la réforme du PCT, animée par M. Teruhisa Shimomichi, avocat spécialisé dans le droit des brevets du cabinet Aoki Associates.

La reconnaissance de la valeur du système du PCT s'est considérablement accrue au Japon au cours des dernières années et les déposants japonais constituent actuellement le troisième groupe le plus important d'utilisateurs du PCT.



Groupe de discussion pendant le séminaire

l'importance croissante du PCT pour les utilisateurs japonais, a organisé en coopération avec la section japonaise de l'AIPPI (Association internationale pour la protection de la propriété industrielle) un séminaire sur l'utilisation stratégique du PCT, qui s'est tenu le 30 janvier à Tokyo. Ce séminaire a été suivi par environ 1200 personnes parmi lesquelles des représentants des principales entreprises japonaises, des avocats spécialisés dans le droit des brevets et des conseils en brevets.

Les conférenciers se sont intéressés au meilleur moyen de tirer parti du système du PCT, aux utilisations économiques et stratégiques les meilleures du système et à l'orientation future du PCT. Les utilisateurs du PCT ont exposé des méthodes et des stratégies concrètes utilisées dans leurs entreprises. Le séminaire s'est terminé par une discussion de